

Marché du travail et rémunération

Numéro 23 | Janvier 2021

Marché du travail et COVID-19 : récupération de l'emploi salarié et de la masse salariale hebdomadaire totale dans les industries au Québec

Par Luc Cloutier-Villeneuve

Partout dans le monde, les effets de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail sont parmi les plus étudiés. Au Québec, les données globales sur l'emploi, mesurées par *l'Enquête sur la population active*, ont montré des pertes importantes durant les mois de mars et d'avril dernier et une reprise dans les mois suivants. Plus particulièrement, entre février et avril 2020, il s'est perdu environ 820 000 emplois au Québec, alors que de mai à août, il s'en est rajouté environ 630 200¹.

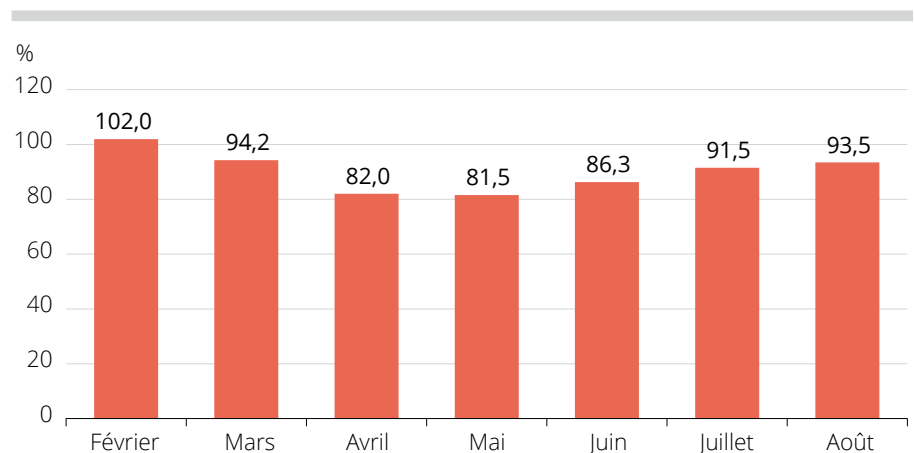
Le présent regard sur les effets de la pandémie qui sévit depuis le mois de mars dernier s'intéresse au taux de récupération de l'emploi et de la masse salariale hebdomadaire totale dans les industries au Québec. Les données sont tirées de *l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH) de Statistique Canada. Cette enquête fournit des données mensuelles de qualité sur l'emploi salarié, les heures de travail et la rémunération hebdomadaire

dans les industries. L'analyse porte sur les dernières données disponibles au moment de la production de cet article et couvre les

six premiers mois de la pandémie, soit de mars à août 2020. On compare les résultats par rapport à la même période en 2019.

Figure 1

Volume de l'emploi salarié exprimé en pourcentage de celui des mêmes mois en 2019, ensemble des industries, Québec, février à août 2020



Note : Les données portent sur l'emploi salarié seulement et incluent les entreprises non classifiées. Données désaisonnalisées.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Voir à ce sujet le document suivant : statistique.quebec.ca/fr/document/les-effets-de-la-pandemie-de-covid-19-sur-le-marche-du-travail-au-quebec.

En août, le volume de l'emploi salarié revient à près de 94 % de ce qu'il était un an auparavant

La figure 1 montre qu'au mois de février 2020, soit tout juste avant la pandémie, le volume de l'emploi salarié total équivalait à environ 102 % de celui du mois de février 2019. Le niveau observé en mars 2020 indique une baisse du volume relatif d'emploi, puisque le ratio par rapport à mars 2019 se situait à environ 94 %. Ce résultat coïncide avec le début de la pandémie. Mais comme on le sait, c'est surtout au mois d'avril que l'effet de celle-ci s'est fait sentir : le ratio se fixait aux environs de 82 %, soit près de 20 points de moins que celui noté un an plus tôt.

La reprise graduelle de l'emploi, notamment l'emploi salarié, a fait en sorte que le taux de récupération s'est accru, mais seulement à partir du mois de juin 2020 et surtout en

juillet 2020, à la faveur d'une réduction importante des mesures de santé publique imposées aux entreprises. En août 2020, le marché du travail québécois avait un volume d'emploi salarié équivalant à environ 94 % de celui prévalant un an plus tôt selon les données de l'EERH.

De façon générale, le volume d'emploi relatif de la plupart des industries a augmenté entre avril et août 2020. Le volume de l'emploi salarié d'août 2020, exprimé en pourcentage de celui du même mois en 2019, est plus élevé que celui observé en avril 2020, soit à un moment fort du confinement (figure 3).

L'industrie de la construction a récupéré les emplois perdus

Dans le secteur des biens, le volume d'emplois de 2020, exprimé en pourcentage des mêmes mois de 2019, est passé de 75 % à 96 % entre avril et août.

Le changement s'est surtout produit dans l'industrie de la construction, qui fut dans les premières à bénéficier de la levée des mesures de santé publique. Son volume d'emplois relatif par rapport aux mêmes mois de 2019 est passé de l'ordre de 60 % à environ 100 % entre avril et août 2020. Ce dernier résultat indique donc que le niveau d'emploi de l'industrie de la construction en août 2020 était similaire à celui observé un an plus tôt.

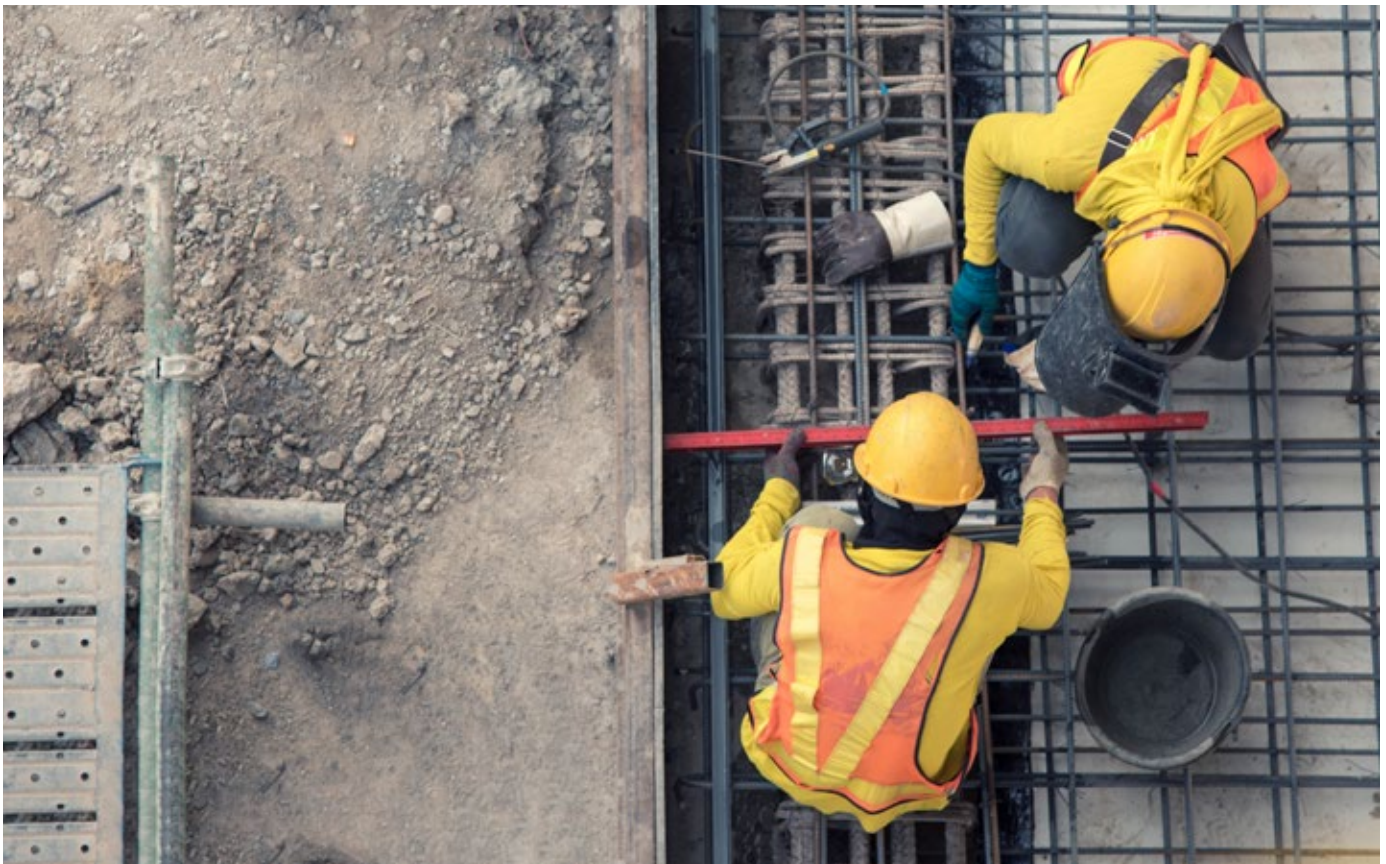


Photo : Bannafarsai_Stock / Shutterstock.com

L'Enquête sur la population active permet de jeter un regard sur la situation du travail autonome

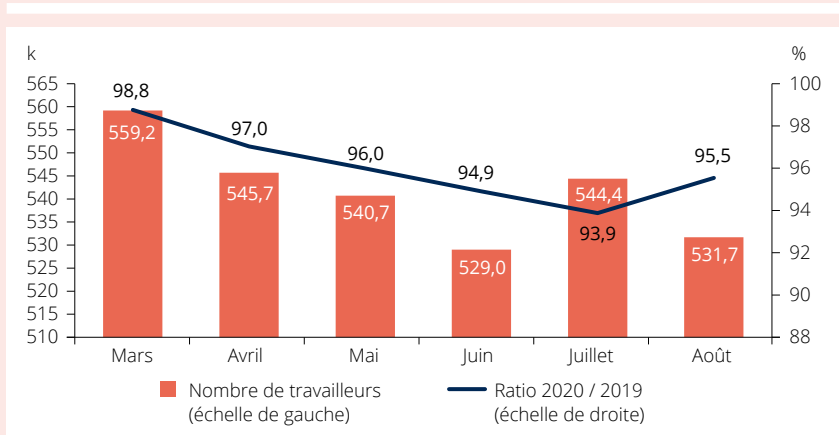
Comme mentionné, les données de l'EERH portent uniquement sur l'emploi salarié. Il n'est donc pas possible de connaître l'évolution de l'emploi du travail autonome durant les premiers mois de la pandémie à partir de cette source. Les données mensuelles de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada permettent toutefois de jeter un regard sur la situation de ce groupe de travailleurs. Ainsi, on estime qu'en mars 2020, il y avait au Québec environ 560 000 travailleurs autonomes. Ce nombre est très proche de celui de mars 2019; il représente environ 99 % de ce dernier. Toutefois, comme on peut le voir sur la figure 2, ce ratio a par la suite diminué jusqu'en juillet 2020. Pour ce mois, le nombre de travailleurs autonomes s'établit à environ 544 000 et équivaut à près de 94 % de celui observé en juillet 2019. Il y avait donc en

juillet 2020 environ 6 % moins de travailleurs autonomes qu'en juillet 2019. Ce n'est qu'en août 2020 qu'on observe une

récupération de l'emploi des travailleurs autonomes alors que le ratio est monté à près de 96 % par rapport à août 2019.

Figure 2

Nombre de travailleurs autonomes et ratio par rapport aux même mois de 2019, Québec, mars à août 2020



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

L'industrie de la fabrication s'est aussi relevée de l'effet de la pandémie alors que son volume d'emplois relatif est passé d'environ 80 % en avril 2020 à environ 94 % en août 2020.

Pour leur part, les services publics semblent avoir perdu du terrain malgré le caractère essentiel de leurs services (électricité, gaz et eau, entre autres). En effet, alors que leur volume d'emploi en avril 2020 était à peu de chose près identique à celui observé le même mois un an plus tôt, le ratio par rapport à août 2019 a baissé à environ 94 % en août 2020. Il convient de noter toutefois que cette industrie compte un nombre d'emplois limité (moins de 30 000 en août 2020).

Le commerce de détail a grandement récupéré les emplois perdus

Dans l'ensemble des industries des services, le volume de l'emploi salarié, exprimé en pourcentage de celui de 2019, est passé de 84 % à 93 % entre avril et août 2009. Cette augmentation est observée dans presque toutes les industries de ce secteur, comme le révèle la figure 3.

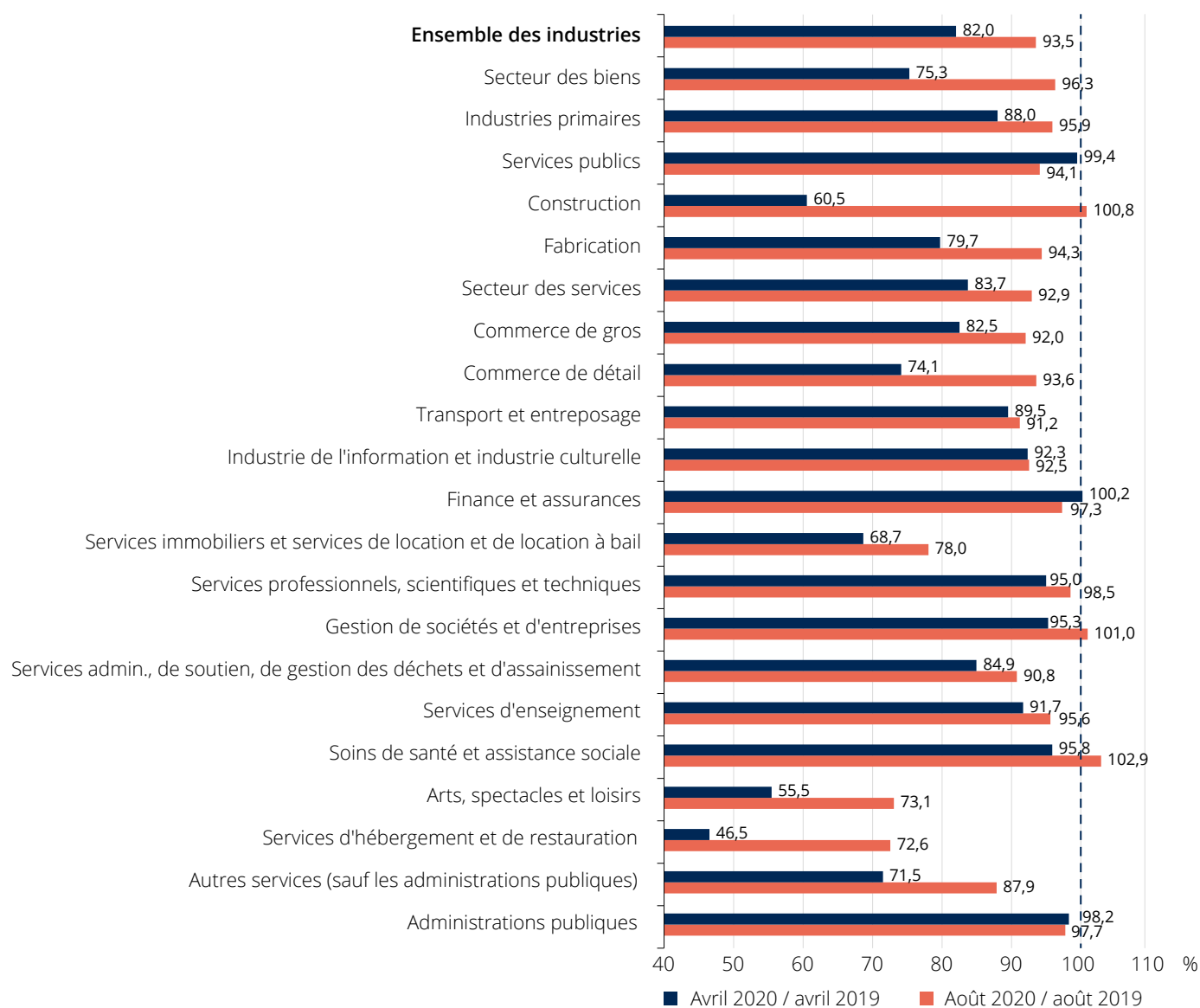
En avril 2020, le volume de l'emploi salarié dans l'industrie du commerce de détail s'établissait à environ 75 % de celui noté un an plus tôt. En août 2020, ce ratio

s'établissait à environ 94 % et se situait dans la moyenne de l'ensemble des industries. Pour sa part, l'industrie du commerce de gros affiche une progression d'environ 10 points de pourcentage en août 2020 avec un volume d'emploi d'environ 92 % de celui d'août 2019.

Le taux de récupération dans l'industrie du transport et de l'entreposage et dans celle de l'information et de l'industrie culturelle a peu bougé contrairement aux autres industries.

Figure 3

Volume de l'emploi salarié exprimé en pourcentage du volume d'emploi salarié de 2019, selon l'industrie, Québec, avril et août 2020



Note : Les données pour l'ensemble incluent les entreprises non classifiées. Données désaisonnalisées.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



Photo : Tempura images / istockphoto.com



Photo : Simone Impei / Unsplash.com

En août 2020, l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale affiche un volume d'emploi supérieur à celui d'août 2019

Plusieurs industries des services montrent des taux de récupération de l'emploi qui avoisinent le 100 % ou même le dépassent en août 2020. C'est le cas des industries de la finance et des assurances (97 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (99 %), de la gestion de sociétés et d'entreprises (101 %), des administrations publiques (98 %) ainsi que des soins de santé et de l'assistance sociale (103 %). Dans ce dernier cas, le volume d'emplois plus élevé en août 2020 qu'en août 2019 pourrait s'expliquer par la demande de ressources humaines plus forte en raison de la pandémie.

L'industrie des arts, des spectacles et des loisirs ainsi que celle des services d'hébergement et de restauration peinent à retrouver leur rythme de croisière

En août 2020, les taux de récupération de l'emploi dans les industries des arts, des spectacles et des loisirs, et des services d'hébergement et de restauration sont d'un peu plus de 70 %, ce qui témoigne de l'effet marqué des mesures de santé publique dans ces deux industries. Par rapport à avril 2020, ces deux industries ont récupéré une part appréciable de leur volume d'emploi. L'allègement des mesures de santé publique durant l'été a eu des effets positifs dans ces deux industries². Toutefois, celles-ci sont encore loin d'un rattrapage complet, contrairement à d'autres industries.

Taux de récupération de la masse salariale hebdomadaire totale³

Les importantes variations de l'emploi et les changements dans le volume des heures de travail ont des répercussions sur la masse salariale totale. Ainsi, une réduction de la masse salariale hebdomadaire totale peut être à la fois le résultat de baisse d'emplois et de baisse d'heures de travail.

Au-delà de la récupération des emplois entre avril et août 2020, une analyse de la masse salariale hebdomadaire totale nous offre un regard complémentaire sur les effets de la pandémie dans l'emploi salarié, mais aussi sur les retombées des mesures de soutien des gouvernements pour le maintien des emplois en entreprises (subvention salariale aux entreprises).

2. Il convient de mentionner ici que ces industries ont de nouveau été touchées par des mesures de santé publique à partir du mois d'octobre dans la plupart des régions au Québec. Voir à cet effet : [La ligne du temps : événements liés à la pandémie et leurs effets sur les indicateurs de l'emploi](#).

3. La masse salariale hebdomadaire totale est calculée en multipliant la rémunération hebdomadaire moyenne par le nombre total d'emplois salariés. Les données sur la rémunération hebdomadaire moyenne sont tirées des dossiers administratifs des entreprises. De façon rétroactive depuis le 15 mars 2020, le programme fédéral de la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) permet aux entreprises, sous certaines conditions, de couvrir une partie du salaire de leurs employés. Les résultats présentés dans cet article portant sur la masse salariale hebdomadaire totale tiennent donc compte de ce programme de subvention puisqu'ils portent sur la période de mars à août 2020. Pour en savoir davantage sur ce programme, le lecteur est invité à consulter le lien Web suivant : www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html). Par ailleurs, du 15 mars au 3 octobre 2020, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a permis, sous certaines conditions, des prestations entre autres aux travailleurs ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie de COVID-19. Ces prestations ne sont pas incluses dans la masse salariale hebdomadaire totale puisqu'elles ont été offertes aux personnes n'ayant plus d'emploi.

La baisse de la masse salariale semble se concentrer dans les emplois salariés rémunérés à l'heure

La figure 4 montre que la masse salariale hebdomadaire totale au Québec a diminué d'environ 7 % en mars 2020 par rapport à février 2020 et d'environ 6 % en avril 2020 par rapport à mars 2020. En parallèle, on peut voir que le total des heures de travail a davantage diminué chez les salariés rémunérés à l'heure durant cette période (environ 14 % en février et 17 % en avril) que chez les salariés ayant une rémunération fixe. La baisse de la masse salariale au plus fort de la pandémie semble donc davantage résulter, outre les baisses d'emplois observées, de la diminution des heures de travail chez les salariés rémunérés à l'heure.

Les heures de travail ont toutefois commencé à remonter à partir du mois de mai chez les travailleurs rémunérés à l'heure et cette tendance s'est poursuivie durant les mois suivants à la faveur de la levée complète ou partielle des mesures de santé publique dans les industries. C'est d'ailleurs durant les mois de juin et de juillet que l'on a observé une véritable hausse de la masse



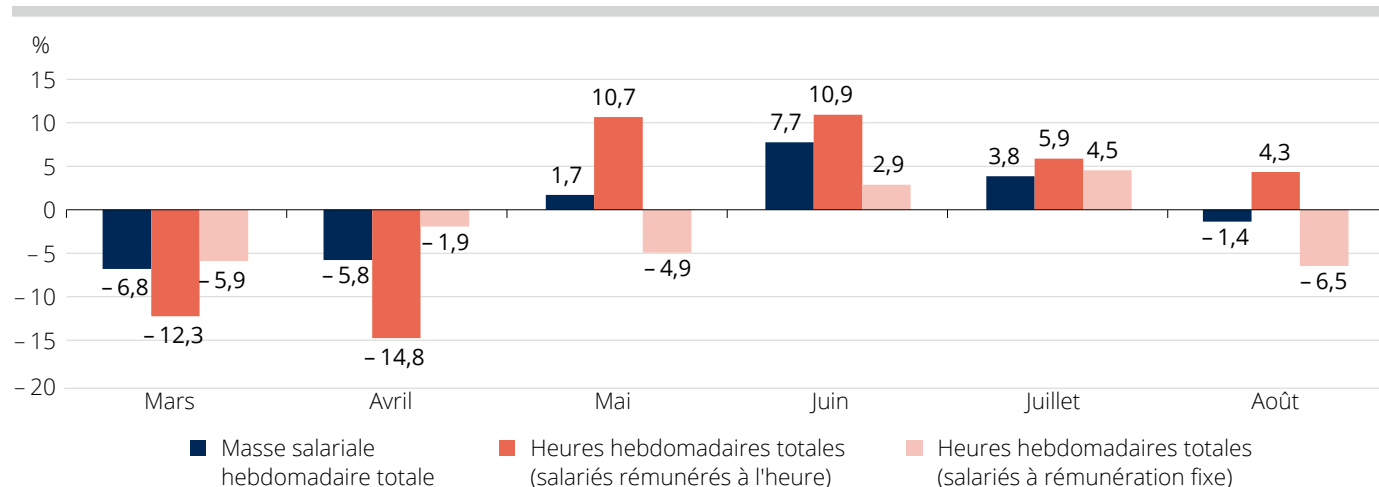
Photo : Clay Banks / Unsplash.com

salariale totale, soit d'environ 7 % et 4 % respectivement. La croissance des heures de travail et de l'emploi exerce un effet à la hausse sur la masse salariale. Toutefois, on remarque que celle-ci semble connaître une certaine baisse en août concurremment avec une réduction de l'ordre de 7 % des

heures de travail chez les employés dont la rémunération est fixe. En contrepartie, on note une hausse des heures de travail d'environ 4 % chez les employés rémunérés à l'heure. Cette hausse limite donc la baisse observée dans la masse salariale hebdomadaire totale.

Figure 4

Variation mensuelle de la masse salariale hebdomadaire totale et des heures hebdomadaires totales, Québec, mars à août 2020



Note : La masse salariale hebdomadaire totale est calculée en multipliant la rémunération hebdomadaire moyenne (heures supplémentaires comprises) par le nombre total d'emplois salariés. Les heures hebdomadaires totales sont obtenues en multipliant les heures hebdomadaires moyennes (heures supplémentaires comprises, sauf pour les employés rémunérés à taux fixe) par le nombre total d'emplois salariés. Données non désaisonnalisées. Exclut les entreprises non classifiées.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le taux de récupération de la masse salariale hebdomadaire totale par rapport à août 2019 dépasse le 100% en août 2020

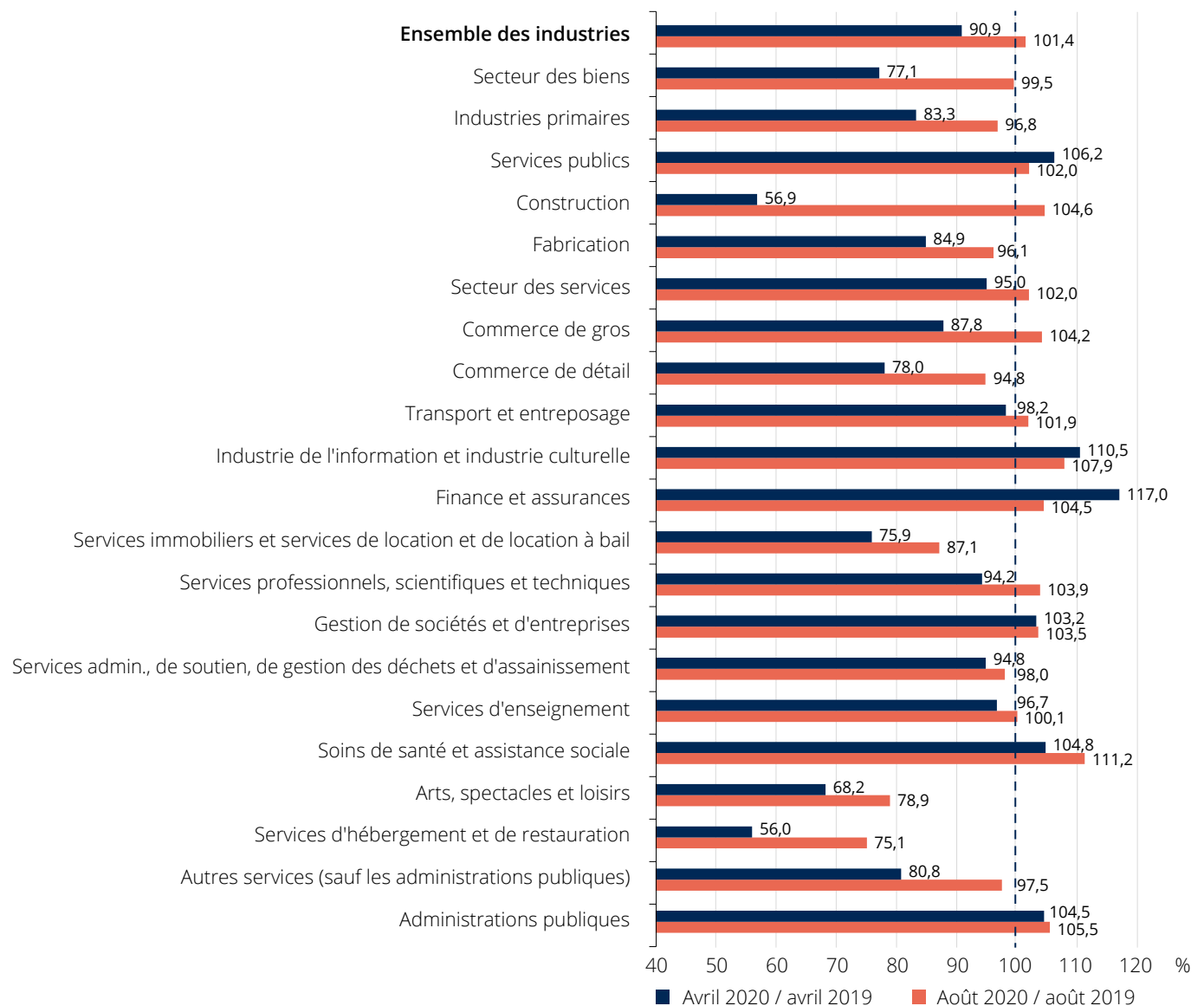
Même si le marché du travail n'a pas récupéré tous les emplois perdus depuis le début de la pandémie, la masse salariale hebdomadaire totale en août 2020 équivalait à environ 101 % de celle d'août 2019 (figure 5). En avril dernier, le ratio était d'environ 91 %. De façon générale, on constate que ce ratio a augmenté dans plusieurs industries.

En août 2020, la masse salariale hebdomadaire totale dans l'ensemble du secteur des biens s'établit à près de 100 % de celle observée en août 2019. La situation dans ce secteur s'est grandement améliorée, alors que le taux se fixait à un peu plus de 75 % en avril. Ce changement résulte notamment des améliorations observées dans

la fabrication, mais surtout dans l'industrie de la construction, qui a vu sa masse salariale passer de 57 % à 105 % entre avril et août 2020 par rapport aux mêmes mois de 2019. Il reflète aussi en grande partie la récupération des emplois dans cette industrie, comme relevé précédemment.

Figure 5

Volume de la masse salariale hebdomadaire totale exprimé en pourcentage du volume de la masse salariale hebdomadaire totale de 2019, selon l'industrie, Québec, avril et août 2020



Note : La masse salariale hebdomadaire totale est calculée en multipliant la rémunération hebdomadaire moyenne (heures supplémentaires comprises) par le nombre total d'emplois salariés. Les données pour l'ensemble excluent les entreprises non classifiées. Données désaisonnalisées.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



Photo : Artem Beliaikin / Unsplash.com

Malgré les pertes d'emplois importantes, la masse salariale hebdomadaire totale du secteur des services se fixait à 95 % du niveau de 2019 en avril 2020

Le secteur des services a été durement touché par les pertes d'emplois durant les mois de mars et d'avril dernier. Toutefois, la masse salariale hebdomadaire totale en avril 2020 se fixait à environ 95 % de celle d'avril 2019. C'est donc dire que l'effet de la pandémie sur le plan du revenu a été moins marqué que sur celui de l'emploi. Par ailleurs, la masse salariale hebdomadaire totale dépassait le 100 % dans le secteur des services en août 2020. Le total du revenu du travail tiré de l'emploi salarié était donc plus élevé en août 2020 qu'il ne l'était en août 2019.

L'industrie du commerce de détail se rattrape aussi sur le plan de la masse salariale hebdomadaire totale

En avril 2020, l'industrie du commerce de détail affichait une masse salariale équivalant à environ 78 % de celle observée en avril 2019. En août, ce taux avait grimpé à environ 95 %, de pair avec la récupération importante des emplois observée dans cette industrie. À ce chapitre, des gains ont aussi été constatés dans l'industrie des services immobiliers, des services de location et de location à bail. Dans ce dernier cas, le taux de récupération demeurait toutefois sous la barre des 90 % en août 2020.

Plusieurs industries de services montrent une masse salariale de plus de 100 % de celle d'août 2019 en août 2020

Les industries du commerce de gros (104 %), du transport et de l'entreposage (102 %), de l'information et de l'industrie culturelle (108 %), de la finance et des assurances (105 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (104 %) ainsi que les industries de la gestion de sociétés et d'entreprises (104 %), des administrations

publiques (106 %) et des soins de santé et de l'assistance sociale (111 %) affichent toutes une masse salariale hebdomadaire totale plus élevée en août 2020 qu'en août 2019. L'accroissement des heures de travail dans ces industries pourrait en partie expliquer ces résultats.

L'industrie des arts, des spectacles et des loisirs et celle des services d'hébergement et de restauration présentent les plus faibles taux de récupération de la masse salariale hebdomadaire totale

À l'image de ce qui a été constaté sur le plan de l'emploi, l'industrie des arts, des spectacles et des loisirs et celle des services d'hébergement et de restauration sont celles qui présentent les résultats les moins favorables. En août 2020, leur masse salariale hebdomadaire totale équivalait respectivement à environ 79 % et 75 % de celles observées en août 2019. Ces chiffres révèlent l'effet des mesures de santé publique encore très présentes dans ces industries. Entre avril et août 2020, la masse salariale dans les services d'hébergement et de restauration, exprimée en proportion des mêmes mois de 2019, est passée de 56 % à 75 %.



Photo : Esther Lin / Unsplash.com

Taux de récupération de l'emploi au Canada : le Québec a baissé plus vite, mais remonte aussi plus vite

La figure 6 et le tableau 1 donnent des résultats comparatifs entre le Québec et d'autres régions du Canada sur les taux de récupération de l'emploi dans l'ensemble du marché du travail et dans les industries. On constate que pour ce qui est de l'ensemble de l'emploi salarié, le volume d'emploi le plus bas en avril 2020, exprimé en pourcentage du même mois de 2019, a été observé au Québec (82 %), et le plus élevé, à l'Île-du-Prince-Édouard (88 %).

Les mesures de santé publique mises en œuvre durant le mois d'avril semblent avoir eu plus d'effet sur le marché du travail au Québec qu'ailleurs au Canada. Toutefois, la reprise graduelle de l'activité économique avec la levée partielle ou complète des

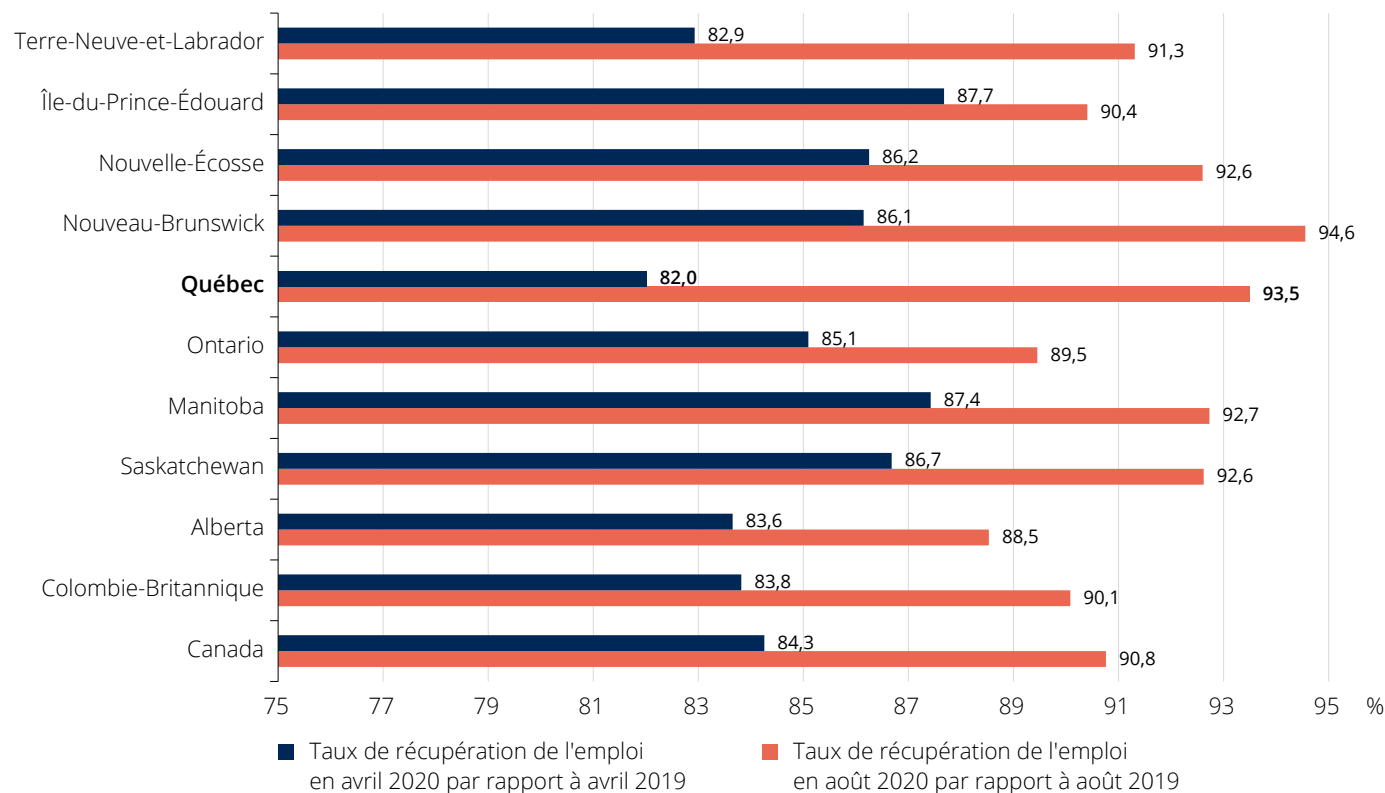
mesures de santé publique dans les industries a fait en sorte que le volume d'emplois en août 2020, exprimé en pourcentage de celui de 2019, était plus élevé au Nouveau-Brunswick et au Québec que dans toutes les autres provinces au Canada. Le Québec se démarque avec un taux de 93,5 %, soit le deuxième en importance après le Nouveau-Brunswick (94,6 %). L'Ontario (89,5 %), l'Alberta (88,5 %) et la Colombie-Britannique (90,1 %) affichent pour leur part des taux inférieurs.

Taux de récupération de l'emploi dans les industries au Canada

Les résultats selon l'industrie et la région montrent au tableau 1 que les taux de récupération de l'emploi au Québec étaient parmi les plus élevés au Canada en août 2020, entre autres dans la construction, la fabrication, l'industrie de l'information et l'industrie culturelle, les services professionnels, scientifiques et techniques, les services d'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale de même que dans les administrations publiques. En outre, on constate que dans plusieurs industries, le volume d'emplois relatifs du Québec en août 2020 (par rapport à août 2019) était plus élevé que ceux de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. De façon générale, les effets

Figure 6

Volume de la masse salariale hebdomadaire totale exprimé en pourcentage du volume de la masse salariale hebdomadaire totale de 2019, selon l'industrie, Québec, avril et août 2020



Note : Les données pour l'ensemble incluent les entreprises non classifiées. Données désaisonnalisées.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

des mesures de santé publique sur l'emploi en août apparaissent avoir été moins grands au Québec que dans les autres principales régions du Canada.

Par ailleurs, l'industrie des arts, des spectacles et des loisirs et l'industrie des services d'hébergement et de restauration demeurent celles avec les taux de récupération les plus bas, peu importe la région. Toutefois, on constate que dans le cas des services d'hébergement et de restauration, l'Ontario affichait en août le taux de récupération le plus bas à 67 % ; il était de 73 % au Québec et de 71 % en Colombie-Britannique. Cela pourrait indiquer que les mesures de santé publique prises par les autorités publiques dans cette industrie semblent avoir eu plus d'effet en Ontario qu'ailleurs au Canada durant le mois d'août.



Photo : Monkey Business Images / Shutterstock.com

Tableau 1

Volume de l'emploi salarié exprimé en pourcentage du volume de l'emploi salarié d'août 2019, selon la région et l'industrie, août 2020

	T-N-L	IPE	N-É	N-B	QC	ONT	MAN	SAS	ALB	C-B.
Ensemble des industries	91,3	90,4	92,6	94,6	93,5	89,5	92,7	92,6	88,5	90,1
Secteur des biens	85,6	91,8	91,5	92,6	96,3	92,0	92,2	91,2	87,0	93,5
Construction	75,1	94,6	87,6	88,7	100,8	91,5	90,0	87,2	86,5	94,6
Fabrication	97,3	91,1	94,1	93,2	94,3	91,6	93,6	94,2	88,7	91,7
Secteur des services	92,4	90,6	93,0	95,1	92,9	89,0	92,6	93,2	88,9	89,4
Commerce de gros	88,5	103,5	95,8	89,6	92,0	93,0	96,3	96,4	92,5	90,7
Commerce de détail	95,3	95,0	97,0	94,9	93,6	91,0	94,2	96,6	93,0	93,0
Transport et entreposage	94,7	93,3	92,0	95,3	91,2	91,7	94,3	90,9	91,2	91,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	89,9	85,8	92,2	90,6	92,5	89,5	138,6	93,1	83,5	90,0
Finance et assurances	98,5	96,0	99,7	101,1	97,3	96,8	85,7	99,2	98,4	94,5
Services immobiliers et services de location et de location à bail	77,7	83,3	89,0	89,3	78,0	81,6	71,3	86,1	83,4	86,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	97,6	97,8	97,4	97,8	98,5	93,9	95,1	99,2	93,0	98,3
Gestion de sociétés et d'entreprises	93,1	87,3	115,6	100,9	101,0	102,0	83,2	89,9	96,6	107,7
Services administratifs, services de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	86,4	79,6	93,1	88,8	90,8	87,6	91,6	90,3	83,8	86,5
Services d'enseignement	88,4	95,0	95,7	91,6	95,6	93,1	95,5	94,6	90,0	89,1
Soins de santé et assistance sociale	100,1	89,4	95,3	107,2	102,9	94,2	97,8	99,2	96,5	100,4
Arts, spectacles et loisirs	71,0	65,7	72,0	76,5	73,1	61,7	73,6	64,4	63,2	53,8
Services d'hébergement et de restauration	77,5	68,2	73,6	79,5	72,6	67,1	79,3	75,0	74,5	70,5
Autres services (sauf les administrations publiques)	87,2	87,1	88,3	84,2	87,9	81,8	87,7	88,4	81,2	85,6
Administrations publiques	97,0	105,9	95,4	99,3	97,7	92,9	93,0	96,7	90,9	94,8

Notes : Les données pour l'ensemble incluent les entreprises non classifiées. Données désaisonnalisées.

En raison d'un faible nombre d'emplois salariés dans certaines provinces dans l'industrie de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, les industries extractives de même que les services publics, les résultats ne sont pas présentés, mais sont inclus dans le secteur des biens.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Taux de récupération de la masse salariale hebdomadaire totale au Canada : le Québec se classe premier en août 2020

Au mois d'avril 2020, la masse salariale hebdomadaire totale au Québec se fixait à environ 91 % de ce qu'elle était en avril 2019. Ce taux était l'un des plus bas des régions canadiennes, comme le montre la figure 7. Toutefois, en août 2020, le volume de la masse salariale hebdomadaire totale par rapport à août 2019 avait augmenté dans toutes les régions. Celui-ci a même atteint environ 101 % au Québec, surpassant les autres régions. Avec le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec affichait en

août 2020 un volume de masse salariale hebdomadaire totale égal ou supérieur à celui observé un an plutôt. Ces résultats se distinguent en particulier de celui noté en Alberta, qui montrait un taux de récupération de seulement 92 % en août 2020.

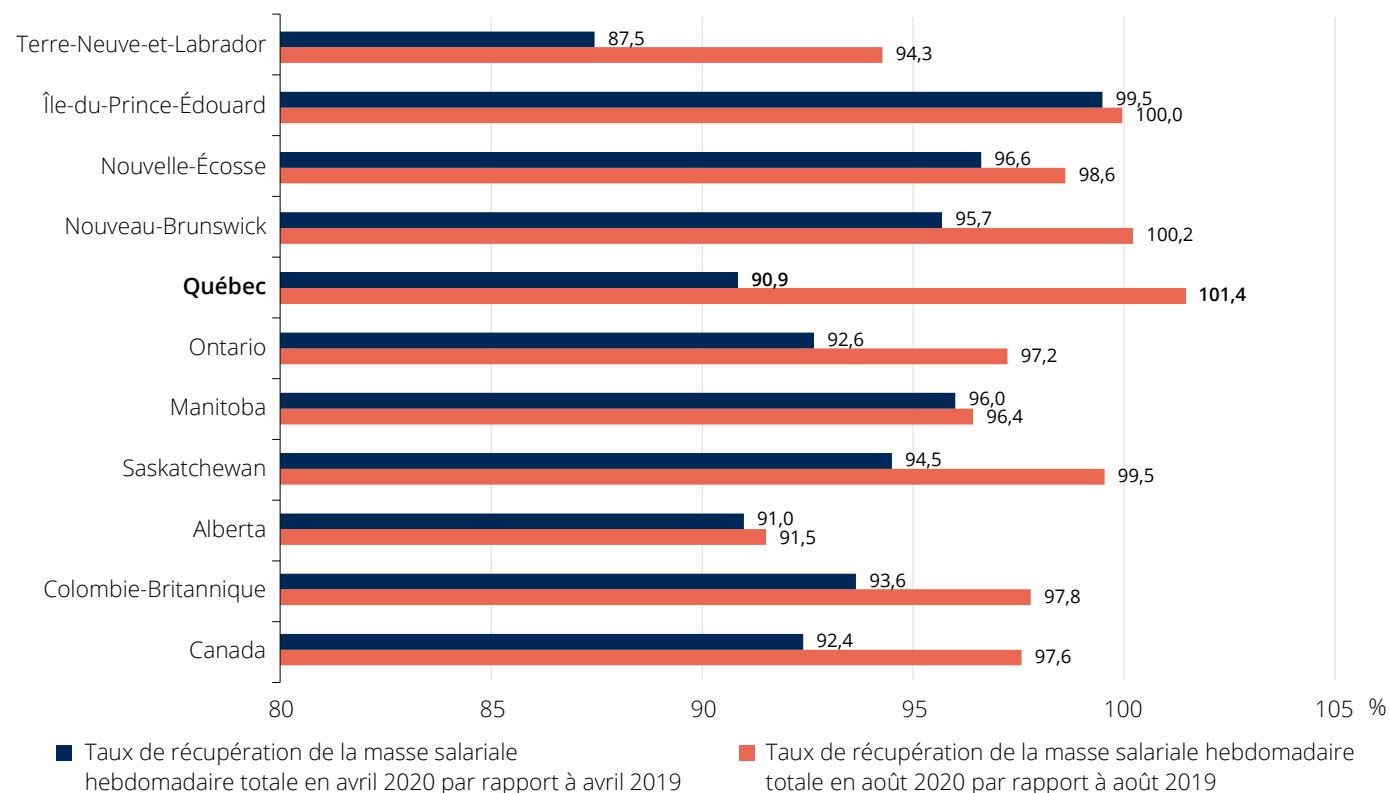
Taux de récupération de la masse salariale hebdomadaire totale dans les industries

Dans plusieurs industries, le Québec se situe dans les trois premières régions sur le plan du taux de récupération de la masse salariale hebdomadaire totale en août 2020 par rapport à août 2019. Notons

en particulier la construction (105 %), les services professionnels, scientifiques et techniques (104 %), les soins de santé et l'assistance sociale (111 %) et les administrations publiques (106 %). Par ailleurs, l'industrie du commerce de détail montre généralement un retard au Québec par rapport au reste du Canada. Enfin, à l'instar de ce qui a été constaté sur le plan de l'emploi, l'industrie des arts, des spectacles et des loisirs et celle des services d'hébergement et de restauration demeuraient toujours plus affectées par la pandémie que les autres industries sur le plan du revenu du travail. À des degrés variables, ce constat vaut pour toutes les régions.

Figure 7

Volume de la masse salariale hebdomadaire totale exprimé en pourcentage du volume de la masse salariale hebdomadaire totale de 2019, selon la région, avril et août 2020



Note : La masse salariale hebdomadaire totale est calculée en multipliant la rémunération hebdomadaire moyenne (heures supplémentaires comprises) par le nombre total d'emplois salariés. Les données pour l'ensemble excluent les entreprises non classifiées. Données désaisonnalisées.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2

Volume de la masse salariale hebdomadaire totale exprimé en pourcentage du volume de la masse salariale hebdomadaire totale d'août 2019, selon la région et l'industrie, août 2020

	T-N-L	IPE	N-É	N-B	QC	ONT	MAN	SAS	ALB	C-B.
Ensemble des industries	94,3	100,0	98,6	100,2	101,4	97,2	96,4	99,5	91,5	97,8
Secteur des biens	80,0	102,5	91,1	93,2	99,5	93,2	92,5	94,0	86,9	95,1
Construction	64,1	108,2	96,0	96,3	104,6	91,7	87,7	87,6	88,3	96,8
Fabrication	92,7	102,4	87,6	89,4	96,1	92,8	95,4	97,3	90,7	91,0
Secteur des services	99,0	98,7	100,4	102,2	102,0	98,4	97,5	101,4	93,6	98,6
Commerce de gros	105,0	106,2	99,8	96,4	104,2	106,3	97,4	102,2	102,0	100,2
Commerce de détail	99,1	104,8	103,8	100,2	94,8	95,9	102,5	98,1	94,5	100,4
Transport et entreposage	101,5	95,5	107,4	96,7	101,9	97,6	101,9	95,3	89,7	98,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	118,7	99,2	113,9	115,6	107,9	95,1	111,3	93,1	105,2	98,4
Finance et assurances	120,8	128,5	120,6	101,7	104,5	106,3	96,1	113,9	104,5	103,3
Services immobiliers et services de location et de location à bail	74,7	70,3	91,6	88,9	87,1	82,1	81,3	100,6	82,2	93,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	96,4	98,1	99,4	102,2	103,9	96,2	94,0	102,6	99,1	106,4
Gestion de sociétés et d'entreprises	F	F	116,8	F	103,5	99,8	94,6	106,7	85,1	117,9
Services administratifs, services de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	90,1	104,2	105,2	93,8	98,0	92,7	94,2	96,8	83,8	91,8
Services d'enseignement	87,1	95,6	100,0	101,5	100,1	99,5	98,0	101,9	93,3	91,7
Soins de santé et assistance sociale	106,3	88,4	96,2	114,3	111,2	105,6	101,2	113,3	102,9	109,4
Arts, spectacles et loisirs	84,6	73,7	74,3	92,6	78,9	73,6	75,7	60,8	70,9	59,2
Services d'hébergement et de restauration	77,5	69,8	73,6	82,4	75,1	65,1	81,7	82,4	72,8	70,8
Autres services (sauf les administrations publiques)	95,3	F	95,5	86,6	97,5	86,9	93,3	96,1	86,7	86,6
Administrations publiques	102,6	110,4	103,7	105,4	105,5	104,0	96,4	103,2	99,2	106,3

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

Note : Les données pour l'ensemble excluent les entreprises non classifiées. Données désaisonnalisées.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, 2020. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Source des données

L'EERH est une enquête visant des entreprises. Elle combine des informations provenant d'un recensement des retenues salariales fournies par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et les données de l'*Enquête sur la rémunération auprès des entreprises* (ERE). Comme il provient d'un recensement, le nombre total de salariés de l'EERH est tiré de dossiers administratifs et n'est soumis à aucune erreur d'échantillonnage. La population cible de l'enquête comprend les entreprises qui ont au moins un employé rémunéré (elle exclut les travailleurs autonomes); les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux et le personnel des services de la défense sont exclus. L'EERH offre aussi des informations sur les heures travaillées et le salaire des employés. Les estimations pour ces indicateurs proviennent d'un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Ces données peuvent être présentées selon la taille de l'établissement ou l'industrie.

Autres publications d'intérêt

[Rapport sur la rémunération des salariés. État et évolutions comparés](#)

Novembre 2020

[Comment évolue la participation au marché du travail en temps de pandémie au Québec et ailleurs au Canada?](#)

Décembre 2020

À paraître

Les congés annuels, les jours fériés et les congés mobiles dans les entreprises de 200 employés et plus en 2018

État du marché du travail au Québec: Bilan de l'année 2020

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021). « Marché du travail et COVID-19 : récupération de l'emploi salarié et de la masse salariale hebdomadaire totale dans les industries au Québec », *Marché du travail et rémunération*, [En ligne], n° 23, janvier, p. 1-13. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/marche-travail-covid-19-recuperation-emploi-salarie-masse-salariale-hebdomadaire-totale-industries-quebec.pdf].

Ce bulletin est réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Luc Cloutier-Villeneuve

Direction des statistiques du travail et de la rémunération :

Patrice Gauthier

Avec la collaboration de :

Julie Boudreault, révision
Marie-Eve Cantin et Andréane Dallaire,
mise en page

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2021
ISSN 2563-0857 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2020

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Photo en couverture : Pair Srinrat / Shutterstock.com

Avis de révision

Marché du travail et rémunération, numéro 23

Document révisé le 11 janvier 2021.

1. À la page 6, au premier paragraphe, remplacer la deuxième phrase par celle-ci :

En parallèle, on peut voir que le total des heures de travail a davantage diminué chez les salariés rémunérés à l'heure durant cette période (environ 12 % en mars et 15 % en avril) que chez les salariés ayant une rémunération fixe.

2. À la page 6, au deuxième paragraphe, remplacer la deuxième phrase par celle-ci :

C'est d'ailleurs durant les mois de juin et de juillet que l'on a observé une véritable hausse de la masse salariale totale, soit d'environ 8 % et 4 % respectivement.